

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 22 août 2002



Note
à l'attention de

Madame et messieurs les directeurs
départementaux des services
d'incendie et de secours

DIRECTION DE LA DÉFENSE
ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

SOUS-DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

BUREAU DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Réf. DDSC 10/CG/N° 2002- 112.

C. GIRAUD / 01.56.04.73.89

Objet : Composition du comité technique santé.

L'animation du comité technique santé est confiée au docteur JULIEN.

La composition définitive de ce comité est la suivante :

- médecine des sapeurs-pompiers (prévention-aptitude-médecine du travail) : médecin colonel GONZALEZ, suppléant médecin colonel REBREYEND – COLIN ;
- formation : médecin lieutenant-colonel LEMBEYE, suppléant médecin lieutenant-colonel FUZELLIER ;
- urgence collective et catastrophe : médecin colonel PRUNET, suppléant médecin commandant HUOT MARCHAND ;
- urgence individuelle : médecin colonel BASSETTI, suppléant médecin colonel TRAVERSA ;
- cadets et volontaires : médecin lieutenant-colonel MICHEL, suppléant médecin colonel NICOL ;
- médecine en situation d'exception et spécialisée : médecin lieutenant-colonel MATHE, suppléant médecin commandant REPELLIN ;
- pharmacie : pharmacien capitaine ADAMY, suppléant pharmacien lieutenant-colonel LACHAMP ;
- vétérinaire : vétérinaire lieutenant-colonel GRANDIDIER, suppléant vétérinaire lieutenant-colonel OUABDESSALAM
- infirmiers : infirmière Agnès PETIT, suppléant infirmier principal DESCHIN.

Selon le thème abordé, le comité technique, ou son animateur, pourra solliciter l'appui d'experts ou de spécialistes susceptibles d'apporter utilement leurs concours.

Le directeur de la défense et de la sécurité
civiles, Haut-fonctionnaire de défense,


Michel SAPPIN